

**Membres titulaires des CT des 6 agences de l'eau  
s/c Directeurs généraux des agences de l'eau**

Lyon, le 1<sup>er</sup> août 2018

**Objet : renforcement des mutualisations inter-agences**

Comme vous le savez, nous avons décidé, en lien étroit avec la tutelle et dans le cadre d'Action Publique 2022 dans un contexte où la pertinence globale de l'organisation des agences est confortée, de lancer une démarche ambitieuse de mutualisation entre nos 6 établissements publics. Cette démarche vise à renforcer notre efficacité collective pour que nous puissions faire face efficacement à nos priorités dans le respect des objectifs exigeants de réduction d'effectifs qui nous sont assignés. Ce sujet étant de nature à provoquer des inquiétudes parmi nos agents, il nous semble important de vous préciser les points suivants.

Tout d'abord, nous nous engageons à conduire cette démarche de renforcement des mutualisations inter-agences et les réorganisations qui en découlent sans recourir à des mobilités géographiques forcées et, *a fortiori*, sans procéder au licenciement d'agents en CDI. Au-delà des fins éventuelles de détachement et des départs naturels ou volontaires, ce sont ainsi les redéploiements, s'appuyant sur un effort résolu d'accompagnement des agents pour leur permettre quand c'est nécessaire d'évoluer en compétence, qui nous permettront d'adapter nos organisations. Il sera également essentiel de renforcer notre appui aux agents désirant quitter les agences ; des travaux sont conduits en ce sens avec la DRH du ministère pour développer les dispositifs d'accompagnement et d'aide à la mobilité.

Pour autant, le renforcement des mutualisations inter-agences ne sera pas sans impact : modification de l'organisation des services, changement de postes, de missions et de chaîne hiérarchique, évolution des compétences comme évoqué ci-dessus, changements d'outils informatiques, harmonisation des procédures des différents métiers, etc.

Nous nous engageons donc à ce que l'impact RH des principaux projets de mutualisation (notamment ceux ayant un impact organisationnel direct) soit précisément évalué, dès que leurs modalités de mise en œuvre opérationnelle seront suffisamment définies pour nourrir une telle évaluation. Vous trouverez ci-joint le récapitulatif des projets de mutualisation qu'il a été décidé d'engager.

Par ailleurs nous nous engageons à garantir un accompagnement individualisé à tous les agents concernés par des évolutions professionnelles consécutives à la mutualisation. Des dispositifs de prévention des RPS seront par ailleurs mobilisés dans toutes les agences de l'eau pour faciliter l'identification des métiers les plus sensibles et décider des modalités d'accompagnement les plus adaptées.

Enfin, pour débattre de ces chantiers de mutualisation, qui concernent les 6 agences, les représentants du personnel membres des CT de nos 6 agences seront réunis sous la présidence de Laurent Roy, en tant que nouveau pilote de la thématique RH en inter-agences, accompagné du DG pilote du chantier de mutualisation (actuellement Marc Hoeltzel) ; la DEB et la DRH du ministère seront conviées à ces réunions, ainsi que les DRH de toutes les agences.

La première de ces réunions se tiendra le **26 septembre prochain à 14 h 30 au ministère** (la salle vous sera communiquée ultérieurement).

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos meilleures salutations.

|  |  |  |  |  |   |
|--|--|--|--|--|---|
| <p><b>Le Directeur général de l'agence de l'eau Rhin-Meuse</b></p>  <p><b>Marc HOELTZEL</b></p> | <p><b>Le Directeur général de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse</b></p>  <p><b>Laurent ROY</b></p> | <p><b>Le Directeur général de l'agence de l'eau Adour-Garonne</b></p>  <p><b>Guillaume CHOISY</b></p> | <p><b>Le Directeur général de l'agence de l'eau Artois-Picardie</b></p>  <p><b>Bertrand GALTIER</b></p> | <p><b>Le Directeur général de l'agence de l'eau Loire-Bretagne</b></p>  <p><b>Martin GUTTON</b></p> | <p><b>P/i La Directrice générale de l'agence de l'eau Seine-Normandie</b></p>  <p><b>Marie-Dominique MONBRUN - DGA</b></p> |
|--|--|--|--|--|---|